

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 92374 du 1^{er} décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR : INTJ1732692S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 14 novembre 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « montagne » est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Colliaut Laurent	NIGEND : 172 023
Pierrat Lionel	NIGEND : 147 387
Loszach Pascal	NIGEND : 144 311
Thomas Sébastien	NIGEND : 163 925
Marty Eddie	NIGEND : 163 050

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Terryn Jérémie	NIGEND : 148 657
Durand Sylvain	NIGEND : 151 647
Riche Pierre-Yves	NIGEND : 193 648
Dalonneau Matthieu	NIGEND : 210 364
Foilleret Olivier	NIGEND : 197 455
Schruoffenegger Olivier	NIGEND : 166 387
Troussel Antoine	NIGEND : 180 262
Bourrières Jérôme	NIGEND : 231 188
Da Fonseca Gilles	NIGEND : 138 914
Latourrette Jean	NIGEND : 163 038

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Reymond Olivier	NIGEND : 136 566
Godin Rodolphe	NIGEND : 163 863
Gonin Pierre	NIGEND : 149 793
Touverey Thomas	NIGEND : 168 253
Darquy Mickaël	NIGEND : 197 413
Pauvret Arnaud	NIGEND : 179 931

Martin Florian NIGEND : 217032
Caty Vincent NIGEND : 228914
Bon Damien NIGEND : 206777

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Clauzel Thomas NIGEND : 307583
Dvorak Mathieu NIGEND : 354353
Fleury Bastien NIGEND : 360635
Felloni Clément NIGEND : 360538
Domec Nicolas NIGEND : 360626

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
É.-P. MOLOWA